

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) autorisant en mixité l'usage résidentiel avec certains usages de commerces et services au 1320, rue du Collège en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), qui a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 5 mars 2024, est en vigueur depuis le 4 avril 2024, date de délivrance du certificat de conformité et selon les dispositions de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis est aussi donné que la résolution concernant ce projet est déposée au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 12 avril 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement